

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2009-061

<p>1. Événement, date et lieu (09-06-17)</p> <p>Consultation LAU et RVQ 204 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RVQ 204 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, salle de réception, 19 h</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Autorisation personnelle de 5 ans à Ex Machina relativement à la présentation du « Moulin à images » ainsi que « Les aurores boréales » pour les années 2009 à 2013, RA1VQ 141.</p>										
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : M^{mes} Marie Albertson, Françoise Sorieul, MM. Serge Béhar, Pierre de Billy, Daniel Deraïche, Rénald Goulet, James Monti</p> <p>Membre sans droit de vote : M. Jacques Joli-Coeur, conseiller municipal</p> <p>Personnes-ressources : M. Jean-Louis Duchesne, Bureau du développement touristique et des grands événements, M^{me} Lydia Toupin, Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité, M. André Martel, Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de La Cité.</p>												
<p>5. Information présentée</p> <p>Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Présentation du projet de modification au règlement de l'Arrondissement de La Cité, RA1VQ 141. Présentation d'informations relatives à la présente consultation, demande d'opinion au conseil de quartier, la consultation dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme sera tenue par la présidente de l'Arrondissement de La Cité, M^{me} Louise Lapointe, à une prochaine assemblée du conseil d'arrondissement. Une fiche synthèse de la demande de modification a été remise au public et les membres du conseil ont reçu le projet de règlement.</p>												
<p>6. Recommandations spécifiques du mandaté</p> <p>À l'unanimité, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité d'approuver le projet de Règlement de l'Arrondissement de La Cité sur l'autorisation personnelle à Ex Machina relativement à la présentation du « Moulin à images », ainsi que « Les aurores boréales », pour les années 2009 à 2013, RA1VQ 141.</p>												
<p>7. Options soumises au vote</p> <p>Autorisation personnelle de 5 ans</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2.</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	1.	0	2.	7	Abstention	0	Total	7	<p>8. Description des options</p> <p>Autorisation personnelle de 5 ans</p> <ol style="list-style-type: none"> Statu quo, ne pas recommander le projet d'amendement. Recommander à l'Arrondissement de La Cité d'approuver le projet de Règlement de l'Arrondissement de La Cité sur l'autorisation personnelle à Ex Machina relativement à la présentation du « Moulin à images », ainsi que « Les aurores boréales », pour les années 2009 à 2013, RA1VQ 141. 	
Option	Nombre de votes											
1.	0											
2.	7											
Abstention	0											
Total	7											
<p>9. Questions et commentaires du public</p> <p style="text-align: right;">Nombre de personnes présentes : 10 Nombre de commentaires : aucun</p>												
<p>Aucune question, aucun commentaire</p>												
<p>10. Questions et commentaires du mandaté</p>												
<p>Les questions ont porté sur :</p> <p>Réglementation sur le bruit : – R. : Les règles en matière de bruit concernant les événements ponctuels, notamment l'utilisation de l'ordonnance, s'appliquent au spectacle du Moulin à images.</p> <p>Comité de suivi et rencontre bilan : – R. : Le comité de suivi est composé de citoyens et sera mis à contribution dans la réalisation du bilan.</p> <p>Commentaires :</p> <p>Considérant que les informations contenues au document de consultation reflètent les informations présentées antérieurement par le Bureau du développement touristique et des grands événements, notamment en ce qui a trait à la sonorisation du spectacle, considérant la constitution d'un comité de suivi avec les résidents concernés, les membres se montrent favorables à recommander à l'arrondissement l'adoption de la permission temporaire.</p>												

MANDATÉ : Conseil de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Numéro de dossier : Réf. : A1GT2009-061

11. Suivis recommandés

Transmettre à la Division de la gestion du territoire. Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Serge Béhar
Président
Conseil de quartier Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline
Parlementaire

19 juin 2009

Préparé par



André Martel
Conseiller aux consultations publiques
Arrondissement de La Cité